

Conseil d'arrondissement du 20^{ème} du 2 avril 2015

Vœu présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe UMP20

Relatif à l'OMS du 20^{ème} arrondissement

Le Conseil du 20^{ème} arrondissement,

Considérant que l'Office du Mouvement Sportif (OMS 20) est un acteur majeur de la vie sociale et de l'animation sportive dans le 20^{ème} arrondissement œuvrant quotidiennement à la promotion du sport pour tous et organisée comme une instance de coordination des associations, des événements, ainsi qu'une instance d'information destinée au grand public ;

Considérant qu'avec plus de 10 000 athlètes, 65 associations adhérentes et plus de 100 disciplines sportives proposées aux habitants du 20^{ème} arrondissement, l'OMS est véritablement partie prenante de la politique sportive dans notre arrondissement et constitue un véritable partenaire de l'équipe municipale ;

Considérant que dans un arrondissement classé en zone prioritaire par les dispositifs Politique de la ville, l'OMS œuvre pour l'intérêt général et que son action quotidienne a des répercussions positives dans de multiples secteurs de la vie sociale (développement du lien social, du vivre-ensemble, promotion des valeurs éducatives) ;

Considérant que les dernières décisions de la majorité municipale relative à la situation de l'OMS, intervenues lors du mois de janvier dernier, par leur caractère brutal et soudain, mettent en péril le bon fonctionnement et la viabilité de l'association ;

Considérant que la division par 4 de la subvention annuelle déséquilibre profondément le budget de l'association ;

Considérant que le changement de certaines conditions matérielles, dont le changement de local, plus petit que le précédent et inaccessible en dehors des horaires de la mairie, ne permet plus d'assurer les missions d'information au public de manière satisfaisante ;

Considérant que la réalisation du guide annuel des associations assuré par l'OMS jusqu'en 2014 et désormais repris par les services internes de la mairie, prive l'OMS de la maîtrise d'un outil de travail essentiel à sa mission, notamment auprès du public ;

Considérant que ces décisions, et notamment celle de ne plus récompenser que les sports compétitifs de haut niveau, engagent la municipalité dans une politique de développement du sport lucratif et du sport d'élite au détriment de la pratique amateur et du sport pour tous ;

Considérant que cette situation relève exclusivement d'un changement de position de la majorité municipale dans le 20^{ème} arrondissement et qu'elle ne concerne pas les autres OMS qui voient leur position plutôt renforcée dans les autres arrondissements ;

Sur proposition d'Atanase Périfan et des élus du groupe UMP20, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- de réaffirmer une politique sportive prioritairement engagée sur la pratique amateur et l'accès du sport au plus grand nombre dans le 20^{ème} arrondissement
- de réétudier la situation de l'OMS 20 pour assurer le bon fonctionnement de l'association sur le long terme.